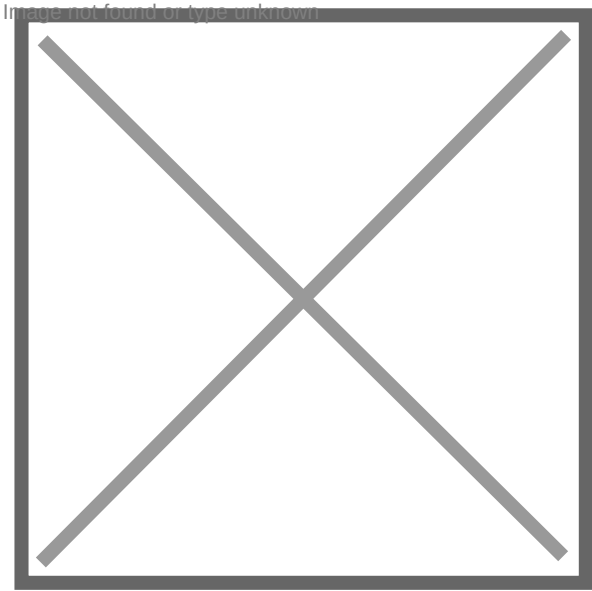




Impayés de loyers depuis 6 mois

Par **Pierrev79**, le **15/03/2013 à 10:57**

BonjourrrrrMa locataire à 6 mois de loyers impayés.rnQuelles sont les formalités pour exiger sa sortie des locauxrn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **cocotte1003**, le **15/03/2013 à 13:02**

Bonjour, si vous lui avez fait un bail meublé, vous pouvez déjà ne pas le renouveler en l'avisant par LRAR et en le mettant en demeure de vous régler les impayés sous huitaine sans quoi vous remettrez le dossier à un huissier. Pour un bail non meublé, commencez par l'aviser par LRAR (ainsi que ses cautions) qu vous le mettez en demeure de régler sous huitaine sans quoi, là aussi, vous demanderez à résilier le bail et une saisie. Si rien ne bouge, il vous faudra saisir le tribunal pour demander son expulsion, cordialement